



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

politique de la santé

Question écrite n° 62118

Texte de la question

M. Francis Saint-Léger appelle l'attention de M. le ministre des solidarités, de la santé et de la famille sur le dépistage du cancer. Il désire connaître ses intentions dans ce domaine.

Texte de la réponse

Le Gouvernement a engagé en cette matière un effort sans précédent dans le cadre du Plan de mobilisation nationale contre le cancer annoncé par le Président de la République le 14 juillet 2002. Le plan Cancer tire les conséquences du constat que des chances de guérison supplémentaires sont offertes aux patients qui bénéficient d'un dépistage régulier et d'un diagnostic précoce, et qu'un cancer diagnostiqué précocément permet en outre des traitements moins pénibles et moins invalidants. Il vise à développer le dépistage des cancers pour lesquels cette démarche est vraiment utile au regard des données actuelles de la médecine préventive, en facilitant l'accès du plus grand nombre à ce type d'examens et en garantissant un haut niveau de qualité des examens. Cinq objectifs principaux ont été retenus : généraliser le dépistage organisé du cancer du sein. Cet objectif a été atteint au début de l'année 2004 dans tous les départements et d'ici à la fin de cette année, toutes les femmes concernées, âgées de cinquante à soixante-quatorze ans, auront reçu leur première invitation pour bénéficier d'une mammographie. La perspective est que 80 % des femmes concernées bénéficient de ce dépistage, favoriser le dépistage du cancer du col de l'utérus. Un programme de dépistage organisé est actuellement expérimenté dans quatre départements et dans une partie de la ville de Marseille. L'Institut national du cancer nouvellement constitué fait de ce dépistage et du renforcement de l'expertise en ce domaine l'une de ses actions prioritaires pour 2005, l'objectif du Plan étant également d'atteindre 80 % des femmes concernées ; développer puis généraliser le dépistage du cancer du côlon, à partir d'une expérimentation initiale actuellement menée dans vingt-trois départements. L'engagement de généralisation pour 2007 a été réaffirmé par le ministre de la santé ; améliorer les conditions de détection précoce du mélanome, en s'appuyant notamment sur des actions d'information et de sensibilisation renforcées sur les risques du soleil ; garantir l'accès aux tests de prédisposition génétiques des formes familiales de cancer. Le nombre annuel de consultations d'oncogénétique a ainsi été plus que doublé pour atteindre 18 000 consultations fin 2004. Le dépistage du cancer s'appuie sur une mobilisation importante de ressources et des professionnels. Des groupes techniques nationaux spécifiques ont été mis en place au plan ministériel pour élaborer les différents programmes et assurer leur suivi. Dans tous les départements, des structures en assurent la gestion. L'évaluation des programmes a été confiée à l'Institut de veille sanitaire (InVS). S'appuyant largement sur les professionnels exerçant à titre libéral, l'organisation de ces actions de prévention est guidée par un souci d'équité, de qualité et d'efficacité. Le plan Cancer a d'ores et déjà modifié de façon considérable l'ensemble du dispositif de dépistage de notre pays.

Données clés

Auteur : [M. Francis Saint-Léger](#)

Circonscription : Lozère (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62118

Rubrique : Santé

Ministère interrogé : solidarités, santé et famille

Ministère attributaire : solidarités, santé et famille

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 avril 2005, page 3441

Réponse publiée le : 24 mai 2005, page 5441